

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2018 à 20 heures 30

Nombre de membres

Afférents au conseil

Municipal : 19

L'an deux mille dix-huit

et le cinq Avril à 20 heures 30

le Conseil municipal de la commune régulièrement

Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

Dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Jean-Jacques THIBAUT Maire.

Date de la convocation : 29/03/2018

Date d'affichage : 29/03/2018

Présents : Jean-Jacques THIBAUT- Marc GIMBERNAT, Elodie SALINAS, François MOUTTE, Marièle FISCAL, Bernard PRIOUX, Robert DIAZ, Renzo DRAGONE, Thierry SOLDA, Michèle VALDENNAIRE, Bernadette JAUBERT.

Ayant donné procuration : Philippe GARCIA, à Jean-Jacques THIBAUT- André PRADIER à Robert DIAZ-Vinciane COLLET à Marc GIMBERNAT.

Absents : Valérie AMBLOT, Frédéric BEAUTES, Alicia COBENA, Nolenn GUIGUEN, Mounia VIEIRA.

Secrétaire de séance : Thierry SOLDA.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.
Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et précise que pour l'affaire n°1 et n° 2 qui concerne la présentation et le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion pour l'exercice 2017, Monsieur François MOUTTE adjoint mènera le débat et le vote.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

I. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 :

Monsieur François MOUTTE Adjoint présente le compte administratif du Budget de la commune pour l'exercice 2017 qui se résume comme suit :

- <u>Dépenses de Fonctionnement</u>	1.233.845,85 euros
- <u>Recettes de Fonctionnement</u>	1.451.651,15 euros
- <u>Excédent fonctionnement de l'exercice</u>	<u>217.805,30 euros</u>
- <u>Dépenses d'investissement</u>	456.391,31 euros
- <u>Recettes d'investissement</u>	599.995,25 euros
<u>Excédent d'investissement de l'exercice</u>	143.603,94 euros
<u>Excédent d'investissement reporté N-1</u>	545.422,12 euros
<u>Excédent de clôture d'investissement</u>	<u>689.026,06 euros</u>
<u>Excédent des deux sections pour l'exercice</u>	<u>906.831,36 euros</u>
<u>Excédent de clôture 2017</u>	<u>906.831,36 euros</u>

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses d'investissement à 691.114,76 euros et en recettes d'investissement à 59.260,86 euros.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2017 du budget général de la commune tel qu'il est présenté.

Monsieur François MOUTTE présente le compte administratif du Lotissement « les 15 Olius » qui se présente comme suit :

Il précise que pour l'exercice 2017 aucun mandat ni titre n'ont été émis.

Suivant le résultat de clôture de 2016, le résultat de clôture 2017 s'élève donc à -235.467,83 euros puisqu'il n'existe aucune écriture.

Le conseil municipal adopte le compte administratif du Lotissement « 15 olius » tel qu'il est présenté.

Monsieur François MOUTTE donne le détail du compte administratif 2016 du lotissement « l'Oratory » qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	1.176.231,56 euros
- Recettes de fonctionnement :	1.213.736,08 euros
- Excédent de fonctionnement pour l'exercice	<u>37.504,52 euros</u>
- Dépenses d'investissement	1.155.922,08 euros
- Recettes d'investissement	1.176.231,56 euros
- Excédent d'investissement pour l'exercice	<u>20.309,08 euros</u>
-	

L'excédent de clôture N-1 en fonctionnement d'un montant de 748.981,97 euros et le déficit de clôture N-1 en investissement de 482.662,69 euros et le résultat excédentaire de l'exercice de 57.814,00 euros donne un résultat de clôture 2017 d'un montant de 324.133,28 euros.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2017 du lotissement l'Oratory tel qu'il est présenté.

II. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016 :

Monsieur François MOUTTE présente à l'Assemblée les comptes de gestion 2017 pour le budget de la commune, du lotissement « les 15 olius » et du lotissement l'Oratory et constate la stricte concordance avec les comptes administratifs 2017 présentés précédemment.

Le conseil municipal adopte les comptes de gestion 2017 du trésorier de Saint-Estève et dit qu'ils sont conformes aux comptes administratifs 2017 de la commune.

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2017 :

Monsieur le Maire explique que le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2017 présente un excédent de 217.805,30 €.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat à la section d'investissement pour le budget primitif de 2018.

Le conseil municipal accepte l'affectation de ce résultat en section d'investissement.

IV. VOTE DES TAUX 2018 DE LA FISCALITE LOCALE :

Le Maire expose à l'Assemblée qu'avant le vote du budget primitif 2018, il convient comme chaque année de se prononcer sur les taux de la fiscalité locale.

L'Assemblée décide de maintenir les taux de fiscalité de l'exercice 2017 à savoir :

- 13.00 % pour la taxe d'habitation
- 17.70 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 54.94 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le produit d'un montant de 655.146,00 euros sera inscrit en recette au budget général primitif de 2018.

V. VOTE DES SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc GIMBERNAT, 1^{er} adjoint qui donne lecture des propositions de l'article 6574, subventions aux associations pour un montant de 15.000 euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces propositions.

VI. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 :

Monsieur François MOUTTE, adjoint délégué aux Finances présente le Budget principal de fonctionnement qui s'élève en dépenses et en recettes à 2.271.913,49 euros.

L'annuité de la dette à échoir en fonctionnement s'élève à 24.000,00 euros.

Les taux communaux d'imposition sur les taxes d'habitation, foncier non bâti et foncier bâti ne sont pas augmentés et se voient reconduits à 13 % pour la taxe d'habitation, 17,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 54,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il donne lecture des propositions de budget par chapitres et commente le détail pour certains articles.

Monsieur le Maire commente à son tour le budget d'investissement qui s'élève en dépenses et en recettes à 2.472.967,00 euros.

Il commente les prévisions en dépenses des divers programmes.

Il précise que le capital des emprunts en investissement s'élève à 87.000,00 euros et que les dépenses réelles d'investissement sont prévues pour 1.644.852,95 euros.

Il rappelle le solde d'exécution positif N-1 reporté en recettes pour un montant de 689.026,06 euros.

Le total du budget principal prévisionnel de l'exercice 2018 est voté à l'unanimité des membres présents et représentés pour 4.744.881,20 euros.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il va soumettre à l'examen et au vote les deux budgets

Le Budget du Lotissement les 15 Olius s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à 3.668.411,44 euros, la section d'investissement à 3.645.992,21 euros.

Les charges à caractère général en fonctionnement s'élèvent à 19.162,44 euros, l'opération d'ordre de variation des stocks à 3.645.992,21 en dépenses. En ce qui concerne la recette, elle comprend 254.630,27 euros correspondant aux produits des services et ventes de terrains. Les opérations d'ordre entre sections s'élèvent à la somme de 3.413.781,17 euros.

Les dépenses d'investissement sont des opérations d'ordre pour un montant de 3.413.781,17 euros et un solde négatif reporté pour 232.211,04 euros, les recettes d'investissement sont des opérations d'ordre pour 3.645.992,21 euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget prévisionnel annexe du Lotissement les quinze Olius.

Monsieur François MOUTTE commente ensuite le Budget primitif annexe du lotissement l'Oratory qui s'élève à 2.437.943,78 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 1.618.275,29 euros en dépenses et en recettes d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 819.668,49 euros et les opérations d'ordre entre sections de 1.618.275,29 euros. Les recettes de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine pour 495.535,21 euros et des recettes d'ordre entre sections de 1.155.922,08 euros.

Les dépenses d'investissement sont des dépenses d'ordre pour un montant de 1.155.922,08 euros et un solde d'exécution négatif reporté de 462.353,21 euros.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1.618.275,29 euros et sont des recettes de transfert entre sections.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés le budget prévisionnel annexe du lotissement l'Oratory.

Monsieur le Maire remercie Monsieur François MOUTTE pour la présentation des prévisions budgétaires et pour les explications fournies à l'Assemblée tout au long de cette présentation.

Il remercie le Conseil municipal pour le vote à l'unanimité des budgets présentés.

VII. MISE AU PILON DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément aux dispositions du CGCT certains livres ou autres supports de la bibliothèque doivent être mis au pilon.

Il est proposé à l'Assemblée les ouvrages suivants :

Animaux de la jungle de Becki Ward, Atlas pratique de la pêche, Barbie peintre, l'invasion droïde, la chasse aux monstres de Sébastien Chebret, Le bébé de Danièle Bour, le livre des extrêmes tome 2 de Roland Nelissen, Les animaux de la mer de Delphine Bolin, Les baleines, géants des mers, Les oranges de la mer de Georges-Jean Arnaud, Les pirates de Louis Weber, Mon petit camion de pompiers de Marion Billet, Où est mon chaton ? de Fiona Watt, Plumes, poils, écailles d'Emmanuelle Fojt, Qui se cache sous mon tigre ? de Vincent Mathy, Rose au pays des ballets de Darczy Bussel, Un deux trois la grenouille c'est moi ! de Carlo Alberto Michelini, Une dent contre Dracula ! de John Patience.

Le Conseil Municipal après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, décide de mettre au pilon les ouvrages proposés.

VIII. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le décret permettant un retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles primaire et maternelle a été publié au journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques).

Il précise que le conseil d'école élémentaire de THEZA s'est prononcé le 15 Mars 2018 en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018. Pour l'école maternelle un conseil d'école extraordinaire sera organisé ultérieurement.

L'inspecteur départemental d'académie sera sollicité pour obtenir une dérogation permettant le retour à la semaine de 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le retour de la semaine scolaire à 4 jours, dans les écoles maternelle et primaire de THEZA, dès la rentrée de septembre 2018.

IX. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Le Maire expose à l'Assemblée,

VU l'article L2122/22 du CGCT,

VU la délibération n°13/2014 en date du 3 avril 2014 et la délibération n°59/2015 en date du 16 février 2016, portant délégations du conseil municipal au Maire,

VU la délibération 59/2016 en date du 16 février 2016 portant délégation du conseil municipal au Maire conformément aux articles 126 et 127 de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Considérant que depuis le dernier conseil municipal la décision suivante a été prise :

- Décision 1/2018 : Contrat assistance juridique avec le cabinet d'avocats HGC.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal prend acte de la décision présentée.

X. AFFAIRES DIVERSES : MOTION DE SOUTIEN AUX PRISONNIERS POLITIQUES DE CATALOGNE SUD.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la motion de soutien aux prisonniers politiques de Catalogne Sud, motion émanant du Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Occitane et Catalane. Le Syndicat Intercommunal s'est réuni le 28 mars dans la commune de Toulouges et a adopté à l'unanimité une motion pour apporter son total soutien aux prisonniers politiques et s'insurger contre le bafouement des valeurs démocratiques dont fait preuve l'Espagne vis-à-vis de la Catalogne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Fait à THEZA, le 09 avril 2018.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Le Secrétaire de séance

Thierry SOLDA

